

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES

Direction des Services Financiers

Service des Marchés Publics

BP 62 ou place du XI Novembre

83250 LA LONDE LES MAURES

Tél: 04 94 01 95 90 - 04 94 01 95 91

Fax : 04 94 01 55 38

mail : marches-publics@lalondelesmaures.fr

téléchargement : <http://lalonde.marcoweb.fr>

DÉSENSABLEMENT DES PASSES DES PORTS MIRAMAR ET MARAVENNE 2018

Date et heure limites de réception des offres

26 février 2018 à 11 Heures

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DURÉE - DÉLAIS D'EXÉCUTION	3
2.2 - VARIANTES	3
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION	4
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	4
3.1 - MAÎTRISE D'OEUVRE	4
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	4
3.3 - CONTRÔLE TECHNIQUE	4
3.4 - SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS	4
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
5.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE	5
5.2 - VARIANTES	6
5.3 - USAGE DE MATÉRIAUX DE TYPE NOUVEAU	6
ARTICLE 6 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
7.2 – TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE	7
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
8.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	9
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Désensablement des passes d'entrée des ports de la Londe les Maures.**

Désensablement des deux passes d'entrée de Port Miramar et de Port Maravenne, avec ressuyage des sédiments.

Les travaux seront décomposés en deux tranches qui démarreront au plus tôt le 26 février 2018 et se termineront au plus tard le 31 mai 2018.

Tranche 1 ferme: Passe d'entrée du port Maravenne. Tranche 2 optionnelle : Passe d'entrée du port Miramar. Les phases correspondant aux tranches 1 et 2 peuvent être réalisées concomitamment ou à la suite l'une de l'autre sans que la date impérative d'achèvement des travaux (31 mai 2018) ne soit dépassée. La réalisation de la tranche 2, désensablement de la passe Miramar, est conditionnée par la qualité physico-chimique des sédiments en place.

Réalisation de prestations similaires :

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure adaptée de l'article 28-II et qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront précisées au C.C.A.P.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

2.2 - Variantes

2.2.1 - Variantes autorisées

Ce marché ne comprend pas de variantes.

2.2.2 – Prestations supplémentaires ou alternatives

Ce marché comprend deux « Prestations supplémentaires éventuelles » pour chacune des 2 tranches, auxquelles les candidats devront obligatoirement répondre.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

Monsieur Pierre REBOUILLON
137. boulevard Jeanne d'Arc
13005 MARSEILLE
SIRET 42100898800030

La mission du maître d'oeuvre est mission complète : de DIA à AOR

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Se référer au C.C.T.P.

3.3 - Contrôle technique

Se référer au C.C.T.P.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Se référer au C.C.T.P.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) à compléter (prix et quantités)
- Le certificat de visite **facultatif** (contacter la capitainerie au 04 94 01 55 45)
- Les 2 rapports d'analyse Eurofins
- Le rapport d'interprétation des analyses

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.lalonde.marcoweb.fr.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui. Il peut également utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter sa candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaires (D.P.G.F) à compléter
- Une note méthodologique indiquant les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra notamment :
 - Les personnels et matériels spécifiquement affectés à l'exécution des travaux.
 - Les mesures adoptées pour respecter les délais.
 - Le détail des volumes extraits en une journée de travail avec justificatifs.
 - Une note détaillant les dispositions relatives à la gestion, à la valorisation et à l'élimination des déchets de chantier.
 - Tous les renseignements et documents demandés dans le C.C.T.P..
 - Et toutes justifications et observations que le candidat jugera bon d'apporter pour mettre en valeur sa proposition.
- Un certificat de visite **facultatif** des lieux (contact : capitainerie : 04 94 01 53 45)

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 -Variantes

Le marché ne comprend pas de variante.

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations (20 pts)	60%
2-Valeur technique (20 pts) a/ Moyens humains et matériels affectés au présent chantier (7 points) ; b/ Méthodologie ou processus que le candidat mettra en place pour le désensablement (7 points) ; c/ Prestations similaires effectuées par le candidat (expérience dans le domaine) appuyées par des certificats de capacité ou attestations de travaux (6 points).	30%
3-Délai d'exécution (20pts)	10%

Pondération des critères d'attribution :

1-Prix

Pour le critère prix, la note de 20 sera attribuée à l'offre la moins-disante (Po). Les autres offres (Px) se verront appliquer une note égale à :

$$\frac{20 \text{ points} \times \text{offre moins disante (Po)}}{\text{Offre du candidat noté (Px)}} = x \text{ points}$$

Offre du candidat noté (Px)

La note attribuée ne pourra être inférieure à 0 (notée sur 20 et pondérée à 60%).

2-Valeur technique

Pour le critère valeur technique, la notation sera appréciée au vu de la note méthodologique produite par le candidat et du respect des sous-critères susmentionnés (notée sur 20 et pondérée à 30%) :

- 20 points pour la meilleure proposition,
- Pour les offres classées ensuite la note s'établira par l'application de la formule suivante :

$$\frac{20 \text{ points} \times \text{note du candidat}}{\text{Note de la meilleure proposition}} = x \text{ points}$$

Note de la meilleure proposition

3-Délais d'exécution

Pour le critère délai d'exécution, la note de 20 sera attribuée à l'offre la moins disante (Po). Les autres offres (Px) se verront appliquer une note égale à :

$$\frac{20 \text{ points} \times \text{délai le plus court (Po)}}{\text{Délai du candidat noté (Px)}} = x \text{ points}$$

Délai du candidat noté (Px)

La note attribuée ne pourra être inférieure à 0 (notée sur 20 et pondérée à 10%).

La note Globale de l'offre sera obtenue par la formule :
NG (Note globale) = N1*60%+N2*30%+N3*10 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La Collectivité se réserve le droit de négocier tous les éléments (prix, valeur technique, délais) composant l'offre du ou des candidat(s) le(s) mieux classé(s) soit par un simple échange de courriers (fax ou courriels) soit lors d'un entretien.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u> Désensablement des passes des Ports Miramar et Maravenne 2018</p> <p>NE PAS OUVRIR</p> <p><u>Candidat (Nom et adresse complète)</u></p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES
B.P. 62 ou place du XI Novembre
service des marchés publics
83250 LA LONDE LES MAURES**

Horaires : du lundi au vendredi de 08 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 00

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

7.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://lalonde.marcoweb.fr>. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la rédaction de leur réponse, les candidats devront faire parvenir **une demande écrite** (fax ou courriel), au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres, à :

Renseignement(s) technique(s) et administratif(s) :

Service des Marchés Publics

83250 La Londe les Maures

Tél : 04 94 01 95 90 ou 04 94 01 95 91

Fax : 04 94 01 55 38

marches-publics@lalondelesmaures.fr

Une réponse sera alors adressée, **par écrit** (fax ou courriel), à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite du site est facultative mais fortement conseillée. Un certificat de visite est fourni dans le dossier de consultation. Rendez-vous auprès de la capitainerie; tél: 04 94 01 53 45.

Les candidats n'ayant pas effectué la visite ne pourront aucunement se prévaloir d'un quelconque manque d'informations ou de précisions sur les travaux à exécuter.